CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE
GÉRIN-LAJOIE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Gérin-Lajoie, tenue le lundi 22 juin 2020 sur TEAMS, à 19h00 heures.

Membres	Présences
Monsieur Yves Vincent, parent absent, remplacé par Anne Poisson Paré	☒
Madame Rehana Amanda Mohammed, parent	☒
Madame Fatemeh Garzan, parent	☒
Madame Anne Poisson-Paré, parent	☒
Madame Brigitte Bisaillon, parent	☒
Monsieur Cynthia Lamontagne, parent	☒
Madame Marie-Josée Dagenais, enseignante	☒
Madame Suzie Lamoureux, enseignante	☒
Monsieur Enrico Nino, enseignant	☒
Madame Josée Lapierre, technicienne (service de garde)	☒
Madame Valérie Gagné, directrice	☒
Madame Geneviève Laberge, directrice adjointe	☒

1. Mot de bienvenue et présences

a. Accueil des membres

Mme Lamontagne et Madame Gagné souhaitent la bienvenue à tous.

b. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h.

2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum

Nous avons quorum

3. Période de questions du public

Nous avons eu une question de Mme Martine Gauthier, elle aimerait que nous puissions déposer les ordres du jour et les procès-verbaux sur le site de l'école.

Madame Gagné répond qu'ayant une secrétaire de moins en ce moment, il est plus difficile de réussir à mettre le site web à jour. M. Vincent mentionne que le nom des membres du CE n'est pas à jour non plus.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(CÉGL.19-20.27)
Il est proposé par Madame Rehana Mohamed, appuyée par Yves Vincent, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020 et suivis

Suivis : Madame Lapierre rapporte que plusieurs écoles de la région ouvrent à 6h30, mais qu'il sera très difficile pour nous de continuer à ouvrir à 6h30 à compter du mois d'août. Nous ouvrirons à 7h.

Pour ce qui est de la grille-matière, le 30 minutes d'ajout au préscolaire est en fait un ajout d'un spécialiste, mais en présence de l'enseignante. La musique est l'activité choisie.

(CÉGL.19-20.28)
Il est proposé par Suzie Lamoureux, appuyée par Enrico Nino, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. Budgets 2019-2020 – dépôt des documents à la séance

Nous avons reçu les documents à cet effet. La prévision de la clientèle du service de garde de l'an prochain est de 240 en date d'aujourd'hui**.** Mme Laberge nous présente le budget du service de garde pour l'année 2020-2021.

<u>Budget initial du service de garde</u>

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par Brigitte Bisaillon, secondée par M. Yves Vincent membres du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement au montant de _____682 610_____$ tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus totalisant _____682 610_____$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

(CÉGL.19-20.29)
Il est proposé par Brigitte Bisaillon, appuyée par Yves Vincent d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Budget initial de l'école

Mme Gagné nous présente le budget école. Elle souligne que les dépenses reliées au Covid ne sont pas incluses dans le budget, mais que des frais supplémentaires s'ajouteront.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par Marie-Josée Dagenais, appuyée par M. Enrico Nino, membres du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de _____337 528_____$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

(CÉGL.19-20.30)
Il est proposé par Marie-Josée Dagenais, appuyée par Enrico Nino d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement et d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Budget du conseil d'établissement

Nous n'avons pas dépensé le budget du conseil d'établissement de cette année. Nous verrons l'an prochain, selon l'évolution de la situation, quelles seront les dispositions que nous déciderons de prendre pour ce budget. Le budget de cette année demeure disponible pour des frais de garde que les membres du conseil d'établissement voudraient réclamer.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par Anne Poisson-Paré, appuyée par Madame Rehana Mohammed, membres du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de

____400____$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

(CÉGL.19-20.31)
Il est proposé par Mme Annie Poisson Paré appuyée par Mme Mohamed
d'adopter le budget 2020-2021 du conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Liste des cahiers d'exercices et fournitures scolaires 2020-2021

Nous avons reçu par courriel les listes des fournitures scolaires pour l'an prochain. Nous avions auparavant statué que 82$ était la somme maximale permise. Les équipes d'enseignants se sont consultées et les listes ont été faites selon ces balises.

Madame Gagné a réalisé que les maximas sont actuellement dépassés, puisque des frais additionnels se sont ajoutés aux tarifs des cahiers d'exercices. Elle va tenter de découvrir la source de ses frais. Nous pensons qu'ils sont associés aux frais supplémentaires que les compagnies doivent assumer avec la situation du Covid.

Quant aux agendas, puisque nous sommes en attente du logo officiel du nouveau Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS), nous avons eu des frais de retard ce qui augmente les coûts des agendas.

Mme Gagné vérifiera donc si des erreurs se sont produites et les listes seront traitées telles quelles.

8. Embellissement de la cour d'école

Nous devons approuver une dépense dédiée à l'embellissement de la cour d'école. L'argent avait été prévu à cet effet.

(CÉGL.19-20.32)
Il est proposé par Madame Suzie Lamoureux, appuyée par Madame Fatemeh Gharzan
d'adopter la proposition telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Grille-matières 2020-2021

Tel que mentionné précédemment par Madame Gagné, les minutes supplémentaires accordées aux classes de préscolaire seront consacrées à l'enseignement de la musique. L'enseignant titulaire accompagnera son groupe durant cette période avec l'enseignant de musique.

10. Programmation du service de garde

Madame Laberge, nous présente le document « Journées pédagogiques » du service de garde. Ne sachant pas si nous aurons la permission de faire des sorties l'an prochain, Madame Lapierre a conçu une programmation prudente. Une seule sortie est prévue pour le mois de mai.

Elle mentionne aussi que pour la période de la rentrée, après sondage, une cinquantaine de parents aimeraient que le SDG soit ouvert durant les pédagogiques de la rentrée. Nous ne savons pas si nous serons prêts, compte tenu de la mise en place des nouvelles balises concernant la Covid. Nous ne le saurons donc que plus tard.

Le document Guide et règlements du Service de garde « Sème la joie », nous est également présenté. Elle explique que le document est identique aux années précédentes. La section concernant les tarifs est différente. Les frais seront 8,50$ pour un élève en journée régulière et de 17$ pour une journée pédagogique.

(CÉGL.19-20.33)
Il est proposé par Madame Rehana Mohammed, appuyée par Mme Dagenais d'approuver la programmation du service de garde.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. Assemblée générale de parents

Madame Gagné nous explique qu'habituellement à cette date, les journées prévues pour les rencontres de parents et celle de l'assemblée de parents sont prévues. Cette année, nous ne savons pas quelles seront les modalités possibles pour l'assemblée générale. Nous devrons probablement remettre ces décisions au mois d'août. Madame Gagné aura eu de plus amples informations du CSSDGS.

Elle nous propose donc de se réunir via Teams à la fin du mois d'août. Le mercredi 26 août à 19h est donc la date proposée. Le 8 septembre est proposé comme date pour l'assemblée générale des parents.

12. Autres sujets

13.1 Correspondance du président

La présidente n'a pas reçu de correspondance.

13.2 Comité de parents (information du délégué)

De nouvelles informations seront transmises à Monsieur Vincent plus tard. Il nous transmettra les informations par courriel tel que mentionné précédemment. De plus, il souligne qu'il sera important de voter un vice-président.

13.3 Mot de la directrice

Madame Gagné souligne tous les efforts faits par le comité organisateur, Madame Laberge et les membres du personnel pour cette dernière belle journée d'école.

Madame Lamontagne réitère les félicitations et les remerciements.

13. Bilan de la rencontre

Le travail de tout le personnel de l'École est à souligner.

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Cynthia Lamontagne
Présidente

Valérie Gagné
Directrice